

ASPAHR Association pour la sauvegarde du patrimoine
artistique et historique roussillonnais [depuis 1963]

Patrimoine-catalan.fr
21, rue Jean-Baptiste Lully
66000 Perpignan
aspahr2017@gmail.com

Questionnaire aux listes présentes aux élections municipales, 15 et 22 mars 2020

Réponses de

L'ALTERNATIVE

Perpignan écologique et solidaire

Perpignan, le 02 mars 2020

1- Quelle place accordez-vous au patrimoine dans l'image de la ville, et pensez-vous que cela constitue un levier de développement et de cohésion sociale ?

Perpignan est une ville-patrimoine. Perpignan a conservé un patrimoine bâti, mobilier, urbain, végétal exceptionnel. C'est un atout. Il faut le préserver, l'entretenir, le réhabiliter, le valoriser, rebâtir sans dénaturer, pour rendre la ville attractive, habitée, commerçante. Cela ne pourra se faire qu'en associant étroitement et de façon participative ses habitant·es. Ville-patrimoine, Perpignan ne pourra se développer que si elle s'appuie sur ses atouts patrimoniaux qui font son identité et en faisant en sorte que ses habitant·es connaissent et s'approprient leur ville.

2- Entendez-vous promouvoir une politique de développement culturel impliquant le patrimoine architectural, artistique et naturel ou environnemental de Perpignan ?

Dès notre arrivée à la mairie nous lancerons des états généraux de la culture et du patrimoine associant, les acteurs professionnels et institutionnels, les habitant·es pour établir un état des lieux et définir des projets de développement culturel. le patrimoine dans tous ses aspects y aura bien entendu toute sa place. Nous mettrons également en place des commissions thématiques culture et patrimoine, totalement indépendantes qui auront accès aux dossiers, donneront leur avis sur les projets et pourront faire des propositions. Nous ferons rayonner la culture et le patrimoine via les services municipaux existants, notamment le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, mais surtout au travers des maisons de quartier et les centres sociaux et en favorisant l'activité des associations.

En ce qui concerne les musées et les institutions culturelles :

3- Envisagez-vous d'achever le musée de Ruscino et de l'ouvrir au public ?

Oui. Il faut achever la construction et la scénographie du Musée Ruscino, en stand-by depuis 30 ans, pour présenter les collections du site et le rendre accessible au public. Ce sera à la fois un outil pour la connaissance et l'éducation et un élément de développement touristique.

4- Envisagez-vous de remettre à niveau le musée Joseph-Puig (une des plus importantes collections numismatiques de France) ?

Oui. parmi les musées perpignanais, seul le musée Rigaud fait l'objet de promotion et a été rénové (même si les travaux sont très discutables). Nous mettrons en place une direction des musées qui impulsera une vraie politique muséale, pour une bonne gestion, conservation et valorisation des collections. Le musée Puig, tout comme le muséum bénéficieront d'une rénovation. Les collections du musée Puig méritent d'être mises en valeur.

5- Envisagez-vous de créer un musée d'histoire et de civilisation catalane qui prenne la suite de la Casa Pairal, musée pionnier des années 1950 aujourd'hui fermé ? Quelle destination entendez-vous donner aux collections de l'ancienne Casa Pairal, aujourd'hui stockées ?

Dans notre programme figurent la création d'un musée d'histoire de la ville et d'un "musée" des mémoires. Mais ces projets seront discutés lors des états généraux et la commission thématique patrimoine travaillera sur ces projets. Il faudra également réfléchir aux lieux appropriés pour accueillir ces institutions et éventuellement monter ces projets en partenariat avec le Conseil départemental, ainsi qu'avec les services de l'Etat. L'objectif est de disposer d'outils de conservation et de valorisation du patrimoine, pour faire de Perpignan une capitale culturelle. Les collections de la Casa Pairal devront être traitées et conservées dans des réserves appropriées. Il faudrait sans doute envisager des réserves pour l'ensemble des collections muséales non exposées. La présentation des collections d'art et traditions populaires trouveront un lieu de présentation en fonction du projet retenu pour les accueillir.

6- Envisagez-vous un musée ou un lieu centré sur l'histoire de la ville et de son architecture, en liaison avec le Centre d'interprétation de l'architecture et du Patrimoine requis dans la convention « Ville d'Art et d'Histoire » ?

Voir réponse ci-dessus. Un musée d'histoire de la ville figure dans notre programme. Il se fera évidemment en étroite collaboration avec le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

La mission du CIAP sera aussi de développer la culture architecturale des Perpignanais et des visiteurs en promouvant l'architecture contemporaine et en soutenant son développement.

7- Pouvez-vous donner des garanties quant à la présence, pour ces établissements, du personnel qualifié (conservateurs du Patrimoine et collaborateurs) en nombre suffisant et du budget de fonctionnement permettant à ces établissements de mener une politique culturelle visible et active ?

Nous procéderons à un audit du budget de la ville, actuellement très opaque, et du tableau des effectifs du personnel et de leur affectation. Par exemple, il y a actuellement 4 conservateurs du patrimoine, 4 attachés de conservation, 3 assistants de conservation et 41 adjoints du patrimoine. Il faudra vérifier que les conservateurs sont bien en poste dans les institutions muséales.

8- Pouvez-vous vous engager à ce que les musées de Perpignan disposent annuellement et de façon pérenne d'un budget d'acquisition et de restauration des collections ? Donnez un chiffre annuel, en €.

Actuellement il n'y a pas de lignes budgétaires pour les acquisitions et les restaurations. Il est impossible pour nous, pour l'heure de fixer un montant de crédits. Celui-ci devra être déterminé en fonction des projets de création et d'ouverture de nouveaux établissements, de mise à niveau

de ceux existants. Il nous semble raisonnable de fixer les montants une fois les études de faisabilité réalisées et d'établir des plans pluriannuels. Il faudra bien entendu enrichir les collections lorsque des opportunités se présenteront.

9- Pouvez-vous vous engager à ce que les églises historiques de Perpignan (y compris la cathédrale) soient régulièrement ouvertes au public et surveillées, en y consacrant les moyens nécessaires en partenariat avec les personnes concernées (paroisses, DRAC) ?

La valorisation du patrimoine religieux de la ville nécessite un accès, une ouverture et une surveillance pour permettre aux perpignanais et aux touristes de visiter et de déambuler. Une concertation avec tous les acteurs institutionnels, le diocèse sera engagée pour mettre en place cette politique d'ouverture et la mise en place de circuits de visite (avec le CIAP notamment).

10- Pouvez-vous vous engager à rendre au théâtre municipal « Jordi Pere Cerdà » sa vocation exclusive de théâtre et de salle de spectacles, en entreprendre la restauration (décors de la salle, salle Jean-Cocteau, etc) et à revenir sur les aménagements malheureux de 2019 (envahissement du hall par les sanitaires, etc.) ?

Vous engagez-vous à solliciter de l'État sa protection au titre des Monuments historiques ?

Le théâtre municipal doit rester un théâtre et un lieu de spectacle, notamment à destination des acteurs culturels locaux. La convention ville / UPVD devra être dénoncée et un nouveau lieu recherché pour l'université. L'usage mutualisé de l'amphithéâtre du conservatoire nous semble une piste prometteuse. Il faudra envisager de commanditer une étude préalable en vue d'une restauration qui sera accompagnée d'une demande de protection au titre des Monuments historiques.

11- Pouvez-vous vous engager à conserver dans le patrimoine municipal l'ancienne annexe du petit lycée Arago (centre Walter-Benjamin), oeuvre de L. Baille et lui donner une destination en rapport avec sa situation et son intérêt architectural ?

Oui cet édifice sera conservé dans le patrimoine municipal. Il reviendra aux états généraux de la culture et du patrimoine de proposer une affectation à ce lieu, comme à d'autres édifices patrimoniaux de la ville, en prenant en compte un projet global de développement culturel et d'accès à la culture pour tous.

12- Parmi les ensembles architecturaux de Perpignan, les anciens couvents des Carmes et des Dominicains ne bénéficient pas jusqu'à présent de programmes cohérents de réaffectation et de restauration. Pouvez-vous indiquer quelle sera votre politique à cet égard ?

Il semble que la ville ait lancé des marchés concernant ces 2 édifices, mais sans que l'on sache ce qu'il est prévu en terme d'utilisation. Parallèlement aux états généraux et aux propositions qui émaneront de ces derniers, nous réaliseront un audit des bâtiments patrimoniaux dont la ville est propriétaire et de leur utilisation actuelle. Sur cette base il sera possible d'envisager un programme de restauration avec leur affectation prévue. Les commissions culture et patrimoine seront également consultées pour le suivi des projets. Nous constatons que beaucoup de lieux sont actuellement non utilisés ou sous utilisés.

13- Vous engagez-vous à étudier les conditions de la renaissance d'un enseignement artistique à Perpignan, en liaison avec l'université ou par la création d'une nouvelle école des Beaux-Arts ?

Les municipalités de J-P. Alduy et de J-M. Pujol ont fermé l'école des Beaux-Arts. Le projet mis sur pied avec l'UPVD a tourné court. Il sera difficile de la réouvrir, mais le sujet reste ouvert et devra être débattu dans le cadre des états généraux de la culture qui pourra faire des propositions pour un nouveau projet qui ne pourra émerger que si toutes les institutions parties prenantes donnent un avis favorable et participent au financement. Cela étant, il est nécessaire que Perpignan dispose d'un outil de formation aux arts et d'un enseignement artistique. Celui doit commencer dès le plus jeune âge et la municipalité fera le nécessaire pour qu'un tel enseignement ait lieu dans les écoles

maternelles et primaires avec des intervenants. Cet enseignement passera aussi par les maisons de quartier pour ouvrir la pratique de l'art à toutes et à tous.

En ce qui concerne le centre historique :

14- Le plan d'urbanisme (PSMV) du SPR (secteur sauvegardé) a été récemment révisé (arrêté du 04.07.2019).

a. Etes-vous favorable à ce PSMV révisé ?

NON

b. Si oui, pourquoi ?

c. Si non, quelles mesures comptez-vous prendre pour modifier ou réformer ce plan ?

Nous soutiendrons avec vigueur toutes les requêtes au TA, en appel et jusqu'au Conseil d'Etat pour que l'arrêté préfectoral approuvant la révision du PSMV soit annulé et en revenir au règlement de 2007. La municipalité décidera d'un moratoire sur les démolitions, se refusera de mettre en oeuvre les OAP et prendra toutes dispositions juridiques et réglementaires entravant l'application du PSMV révisé (refus de signer les permis de démolir, refus d'accorder des permis de construire qui seraient non conformes avec l'intérêt patrimonial, etc ...).

15- Le centre-ville comporte un bâti ancien très important et divers, parfois dégradé. Envisagez-vous d'établir une structure ou un service de conseil, d'aide et d'appui technique aux propriétaires pour les aider à conserver ce patrimoine ?

Oui. Il faut en finir avec la politique punitive en vigueur actuellement (arrêtés de péril, etc ...) et mettre en place une véritable politique d'accompagnement. En ce sens, les services de l'urbanisme et du patrimoine seront réorganisés. Nous sommes favorable à la création d'une structure de conseil et d'appui technique auprès des propriétaires qui devra associer également les conseils pour le financement des opérations de réhabilitation. La plateforme de rénovation énergétique déjà en place au sein de l'agglomération sera développée en ce sens en promouvant les réhabilitations énergétiques globales et l'engagement des professionnels du bâtiment.

Pensez-vous qu'une politique active de sensibilisation, de diagnostic technique, de formation de la maîtrise d'oeuvre et des entreprises appelées à intervenir dans le centre ville historique soit souhaitable ?

Oui, il faut faire de la transition écologique le vecteur des projets, à toutes échelles. Les décideurs, les acteurs du projet et de sa mise oeuvre, les futurs utilisateurs doivent être sensibilisés à la démarche. Les travaux de bâtiments ou d'aménagement doivent se réaliser de façon « frugale » avec des matériaux locaux, traditionnellement adaptés ou bio-ressourcés. La réutilisation de l'existant ou des matériaux reconditionnés doit être envisagée de prime abord.

Si oui, êtes-vous prêt à mettre en oeuvre une telle politique avec les moyens, en particulier humains et qualifiés, appropriés ?

Oui, mais cela devra se faire en partenariat étroit avec les professionnels, les institutions et organismes compétents.

16- Le centre-ville doit rester vivant et disponible pour ses habitants. Vous engagez-vous à promouvoir sa réhabilitation prioritairement au bénéfice des populations existantes, en favorisant d'abord l'appropriation des quartiers et des espaces publics par les habitants ?

Oui. Notre programme est en totale adéquation avec la question. Toutes les opérations de réhabilitation et de rénovation urbaine se feront avec une concertation au plus proche des habitant-es concerné-es. Il s'agit d'abord de rebâtir les îlots démolis et de réhabiliter les immeubles

propriété de la ville pour reloger les personnes vivants dans des habitations insalubres. Il faut que les quartiers Saint-Jacques et Saint-Matthieu, notamment, conservent leur caractère populaire. Partout il faudra privilégier la réhabilitation de l'existant avant d'envisager toute construction neuve.

Vous engagez-vous par ailleurs à agir pour le renouveau commercial du centre-ville ?

Pour qu'il y ait renouveau commercial, il faut d'abord rebâtir la ville là où elle a été blessée par les démolitions et élaborer une politique de réhabilitation ambitieuse à la hauteur des enjeux environnementaux de demain afin que le cœur de ville, mais aussi les quartiers de la première ceinture se repeuple. Une ville habitée est le premier atout pour le développement du commerce de proximité et pour sa diversité. La nature des commerces, et des boutiques de service doit aussi être adaptée pour répondre aux besoins des habitant-es. L'axe commercial historique du centre-ville qui va de la rue Foch à la place Cassanyes, en passant par les rue des Augustins, de la Fusterie et Lucia, sera la colonne vertébrale autour de laquelle la rénovation des quartiers et la réhabilitation des logements s'organisera pour attirer de nouveaux habitants et retrouver une mixité sociale et fonctionnelle. C'est à ce prix que l'attractivité commerciale se développera.

17- La révision du PSMV était prioritairement orientée vers la possibilité de démolitions d'ensemble, spécialement dans les quartiers de Saint-Jacques et de Saint-Matthieu. Vous engagez-vous à la conservation de la structure bâtie et de l'aspect de ces quartiers médiévaux, tout en promouvant une réhabilitation de l'habitat dégradé selon les critères d'habitabilité exigés de nos jours ?

Oui. Une politique de réhabilitation lourde sera développée en s'appuyant sur les procédures et les outils dont le NPNRU dispose dans une optique de conservation et non de démolition. Sans entrer dans les détails techniques, contrairement à la pratique actuelle, nous demanderons à l'État d'absorber le déficit foncier des opérations lié à l'acquisition et à la réhabilitation structurelle et au confortement des ouvrages bâtis et non au déficit foncier lié à l'acquisition et à la démolition pour sortir de la logique de la *tabula rasa*. Cette volonté permettra des projets architecturaux contemporains et ambitieux, et cela dans le souci écologique de réduire les émissions de carbone de ces opérations et d'utiliser les atouts du bâti ancien. L'aspect particulier des quartiers anciens étant plus l'affaire d'un tracé urbain, d'une division parcellaire et d'une volumétrie d'îlots que d'une architecture particulière, nous pensons que le centre-ville offre de nombreuses possibilités d'opérations de qualité dans ce cadre.

18- Malgré la révision du plan, le centre historique est très mal connu sur le plan historique et architectural. Etes-vous disposé à entreprendre, au cours du mandat, les enquêtes, inventaires et recherches nécessaires pour enrichir cette connaissance et la rendre utilisable dans le cadre de la gestion de la ville et de l'information du public ?

Oui. Il faudra établir un état des lieux des connaissances et les rendre accessibles aux chercheurs mais aussi conduire une véritable politique de transmission des connaissances auprès du public et des perpignanais-es pour qu'ils connaissent leur ville et se l'approprient. Les "trous noirs" devront être comblés. Le service du patrimoine, réorganisé, aura en lien avec le CIAP cette mission. La commission thématique patrimoine aura aussi un rôle à jouer en ce sens, de même que les associations et les sociétés savantes.

Problèmes particuliers : nous vous demandons de vous exprimer sur les questions architecturales et patrimoniales particulières ci-dessous :

19- Bourse du travail : comptez-vous poursuivre le projet de transformation de la Bourse du travail (oeuvre de L. Baille) en bibliothèque de droit pour l'UPVD ?

Non. D'ailleurs à ce jour il semble que nous soyons toujours en phase d'études et les appels d'offre pour travaux ne sont pas lancés. Il faut stopper ce projet.

a. Si oui, pourquoi ?

b. Si non : pour quel projet ?

Les syndicats ayant "déserté" la Bourse du travail, il faudra trouver une autre affectation à cet édifice, de préférence en lien avec son histoire. Il serait possible d'en faire un lieu de mémoire des luttes ouvrières et du syndicalisme. Mais ces questions seront débattues publiquement, tout comme l'affectation de l'ensemble des édifices patrimoniaux propriété de la ville. Le Temple protestant qui vient d'être désaffecté dans des conditions discutables devrait aussi trouver sa place dans cet ensemble.

20- Maison Combe-Jacomet (quartier gare, propriété de la ville, soumise à permis de démolir).
Qu'envisagez-vous de faire de cette bâtisse ?

Malheureusement, la maison Combe-Jacomet vient d'être cédée, lors du dernier conseil municipal, pour l'€ symbolique à l'association Joseph Sauvy. Il est regrettable que cet édifice acquis par la ville, en 2012, pour 435 000 €, ne soit pas restée dans le giron municipal. Elle aurait, par exemple, pu être confiée à des associations ...

21- Hôpital Saint-Jean : envisagez-vous d'agir pour la conservation des derniers bâtiments subsistants construits par Léon Baille, et pour quel projet ?

De l'ensemble construit par L. Baille il ne reste presque plus rien. L'hôpital est propriétaire, mais la mairie, membre du CA et qui le préside agira pour préserver les bâtiments restants qui sont pour l'essentiel destinés à la démolition pour faire des parkings et construire de nouveaux bâtiments. Plusieurs pistes de réutilisation des bâtiments sont possibles : locaux culturels et d'animation pour le personnel de l'hôpital, des patients et des visiteurs, lieu culturel pour les habitant·es du quartier, lieu d'évocation de l'architecture de la 1^{ère} moitié du XX^e siècle (Perpignan Art-déco,).

22- Hospice de la Miséricorde : veillerez-vous à la conservation de cet ensemble bâti, et à son affectation à un nouvel usage respectueux de son architecture et de son histoire ?

Cet hospice propriété de la ville (à notre connaissance) va être libéré de ses occupant·es transféré·es sur le site de l'hôpital. Nous ignorons quels sont les projets de réutilisation. Cet édifice doit être conservé et réhabilité ; nous agissons en ce sens. La ville pourrait en faire un lieu (maison de quartier Saint-Martin, lieu culturel, etc ...) destiné aux habitant·es. Tout projet sera discuté et envisagé sur la base de l'audit sur l'ensemble du patrimoine historique municipal et des orientations fixées par les états généraux, pour répondre aux objectifs fixés par notre programme.

23- Site d'Orléans : pouvez-vous vous engager à prendre les mesures nécessaires pour la sauvegarde du site médiéval, objet d'un projet d'urbanisation ?

Oui, au même titre que tous les sites de même nature qu'il faudra répertorier sur les documents d'urbanismes. Une rédaction réglementaire adaptée aux sites d'intérêt patrimonial doit être intégrée au PLU.

24- Fort du Serrat d'en Vaquer : comptez-vous engager la conservation de l'édifice et l'aménagement du site ?

Oui.

Le Serrat en Vaquer est important pour trois raisons.

— d'abord pour son histoire militaire : camp des forces républicaines en 1793, cette colline accueille un fort appartenant au « système Séré de Rivières » ;

— ensuite du fait qu'il s'agit d'un site paléontologique mondialement connu du fait de sa richesse ;

— et aussi par sa qualité environnementale et sa richesse en termes de biodiversité.

Dans un premier temps le fort doit être restauré et sécurisé. Les casemates, une fois sécurisées, doivent pouvoir être ouvertes au public.

Le fort dispose de plusieurs salles qui pourront, une fois mise aux normes, être mises à disposition d'associations d'éducation à l'environnement. Ces associations permettront de faire vivre le fort 12 mois par an.

La gestion et l'entretien des abords du site seront aussi améliorés, pour faire de ce lieu un véritable endroit de détente pour les perpignanais-e-s

Un cheminement dédié aux mobilités douces pourrait relier le fort au Palais des rois de Majorque. À termes, le Serrat d'en Vaquer pourrait aussi devenir le point de départ d'un réseau de chemins de randonnée dédié à l'architecture militaire, très présente dans notre département.

Terres agricoles et espaces naturels

25- Envisagez-vous une modification du PLU et du SCOT permettant une extension de l'urbanisation ?
Non.

- si oui pourquoi ?

- si non, pourquoi ?

Nous proposerons une révision globale du PLU de Perpignan et, plus généralement, de la refonte du SCOT. Le but étant de doter Perpignan d'un « PLU patrimonial ». Mais il faut stopper l'extension de l'urbanisation, préserver et sanctuariser les terres agricoles, les secteurs de biodiversité, et les espaces naturels pour faire de Perpignan une ville verte.

26- Cas particulier de Château-Roussillon :

- Qu'envisagez-vous pour les 14 ha où était envisagé un village de vacances à thèmes ?

Nous refuserons toute modification du PLU qui permettrait l'urbanisation. Les 14ha ont semble t il été acquis par un promoteur pour y édifier un hôtel 5 étoiles et des parcelles viabilisées de 1000 m2 chacune. Nous bloquerons ces projets. Les 9,5ha classés en zone naturelle le resteront ; pour les 4,5ha classés en zone agricole il faudra travailler à une solution pour que de jeunes agriculteurs s'installent pour alimenter la ville de Perpignan (circuit court, bio).

Canaux d'arrosage

La sauvegarde du réseau des canaux d'arrosage du Roussillon, véritable patrimoine historique technique, hydraulique et naturel, est un enjeu très important dans la perspective des changements climatiques. Aussi :

27- Quelle politique de préservation du *Rec de las Canals* qui appartient à la ville sur tout son tracé comptez-vous entreprendre ?

Le Rec de las Canals doit être entretenu et restauré, y compris l'aqueduc des Arcades. Un véritable cheminement piéton et vélo sera réaménagé, permettant d'aller de Perpignan à Ille-sur-Tet, en desservant les villes et villages qui se trouvent sur son parcours.

28- Pouvez-vous vous engager à proscrire la poursuite des cuvelages des canaux, ce qui empêche la percolation des eaux dans les nappes phréatiques ?

Oui. la restauration des canaux doit se faire dans le respect de l'équilibre écologique et de la préservation de la biodiversité.

29- Quelle politique de préservation des canaux en général comptez-vous entreprendre sur le territoire communal et sur celui de la communauté urbaine ?

Une grande politique de mise en valeur des canaux sera entreprise pour en faire des zones de circulation douce et assurer l'alimentation en eau des zones cultivées qu'il faudra développer en s'attaquant aux friches. Par ailleurs, les canaux, mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement, comme les zones humides, constituent l'ossature de la « Trame

Bleue » des corridors écologiques ; ils doivent s'inscrire sur les documents d'urbanismes comme espaces à protéger et à conforter.

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Au même titre que les canaux, les haies et les chemins ancestraux sont des patrimoines à conserver ; les exemples réussis d'éco-aménagements en ont démontré l'intérêt comme base structurelle d'organisation spatiale.

Préservation des arbres, parcs et jardins

28- Envisagez-vous une politique de plantation d'arbres adaptés aux conditions écologiques locales sur les espaces disponibles (franges du réseau routier), ainsi que la végétalisation des itinéraires cyclistes créés ou à créer ?

Oui. Mais il faut étendre cette intention à une définition plus large de la préservation et du renforcement des corridors écologiques garants de la diversité faunistique et floristique et trop peu identifiés dans le SCOT. La continuité des trames « vertes » (celles concernées par les espèces végétales) et « bleues » précédemment citées, est essentielle : les grands axes routiers et l'enchaînement débridé des zones bâties en sont des ruptures qu'il faudra recoudre. Les délaissés urbains (de voirie, d'aménagements hydrauliques ou techniques...), les interstices non bâtis, les friches urbaines... sont les supports à se réapproprier pour conforter les continuités végétales.

29- Vous engagez-vous à ne pas permettre l'abattage ou l'enlèvement d'arbres monumentaux ?

Oui, sauf avis d'un comité scientifique qui en justifierait la nécessité.

30- Quelle sera votre politique de préservation et de régénération des espaces verts de la ville, dont certains sont très dégradés (jardin Terrus) ?

Ces 2 ou 3 dernières décennies la ville a réalisé des aménagements qui ont conduit à une minéralisation des espaces publics, des parcs et jardins, à la coupe d'arbres. En quelques années la majorité des espaces naturels urbains ont disparu ou sont promis à l'extension continue de l'urbanisation (zone NA du PLU). Nous mettrons fin à cette politique de minéralisation et pour répondre au changement climatique nous multiplieront les zones de fraîcheur en plantant des arbres adaptés au climat et en végétalisant la ville. Le jardin Terrus sera restauré dans ses qualités d'origines; d'autres seront proposés dans chacun des quartiers de la ville comme îlots de fraîcheur naturelle : ces réalisations sont une réponse à l'urgence sanitaire car le réchauffement climatique impactera toutes les populations.

**Pour la liste L'Alternative ! Perpignan écologique et solidaire,
Caroline FORGUES et Jean-Bernard MATHON, têtes de liste.**

